REGLEMENT DU TROPHEE DES JEUNES CYCLISTES DU PUY-DE-DOME

TDJC 63 - 2025

ARTICLE 1 – GENERALITE

Ce Trophée des Jeunes Cycliste du Puy-de-Dôme est ouvert aux catégories U7 / U9 / U11 / U13 / U15 filles et garçons licenciés dans le Puy-de-Dôme. Ce trophée remplace le Championnat Départemental du Puy-de-Dôme des Ecoles de Vélo.

ARTICLE 2 – CALENDRIER DES EPREUVES COMPTANT POUR LE TROPHEE

Le calendrier des épreuves du Puy-de-Dôme ouvertes aux Ecoles de Cyclisme (construit à partir du calendrier des épreuves cyclistes transmis par le comité AURA et pouvant être modifié en fonction de celui-ci)

09/03/2025	Cournon d'Auvergne	VCCA
27/04/2025	Aubière	ECCF
08/06/2025	Gerzat	VSG à confirmer
22/06/2025	Lempdes	VCCA

ARTICLE 3 – ATTRIBUTION DES POINTS

Après chaque épreuve, le club organisateur devra envoyer les résultats le plus tôt possible

Place	Points
1er	25
2ème	22
3ème	20
4ème	18
5ème	16
6ème	15

Place	Points
7ème	14
8ème	13
9ème	12
10ème	11
11ème	10
12ème	9

Place	Point
13ème	8
14ème	7
15ème	6
16ème	5
17ème	4
18ème et +	3

Seuls les coureurs du département du Puy-de-Dôme (garçons et filles) se verront attribuer des points indépendamment du classement de la course.

Exemple : le 1er de la catégorie U15 du Puy-de-Dôme arrivé à la 3ème place de la course marque 25 points.

Exemple : chaque fille marque les points de sa place de féminine du Puy-de-Dôme.

En cas d'égalité, à l'issue du Challenge, c'est le plus grand nombre de première place qui servira à départager les coureurs. En cas de nouvelles égalités, c'est le plus grand nombre de deuxième place, etc…

Bonus : Un bonus est mis en place afin de motiver nos coureurs et d'encourager leur assiduité.

Participations à	Toutes les épreuves, bonus de	20 pts
	Toutes sauf une, bonus de	15 pts
	Toutes sauf deux, bonus de	10 pts
	Toutes sauf trois, bonus de	5 pts

ARTICLE 4 – CLASSEMENT FINAL + RECOMPENSES

Le classement sera effectué pour les jeunes cyclistes du Département sur l'ensemble des résultats des épreuves.

Les vainqueurs de ce challenge se verront récompensés lors de l'Assemblée Générale du Comité Cycliste Départemental du Puy-de-Dôme qui finance toutes les récompenses.

Ce classement est indépendant de tout autre classement régional et ne permet pas d'accéder à une quelconque sélection départementale, régionale ou nationale.

ARTICLE 5 – RESULTATS

Après chaque épreuve, le club organisateur devra envoyer les résultats le plus tôt possible (au plus tard dans les 6 jours) pour permettre un suivi régulier par mail au responsable claudecourt61@gmail.com (ceci en plus du Comité Régional AURA par mail ou courrier) en cas de litige seul le club organisateur pourra justifier des places attribuées.

Après chaque épreuve, les clubs du département ayant des participants recevront le classement à jour.